

N° 14

Séance du 13 septembre 2022

OBJET :

**CONTRAT
TERRITORIAL
DES GIRAUDIÈRES
2023-2025**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 septembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : René AVRIL à Eric LARDON, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Pierre CONTRINO à Christiane BAYET, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Christophe DESTRAS à Abderrahim BENTAYEB, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, René FRANÇON à Alain LAURENDON, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Christophe BAZILE, Gilbert LORENZI à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Gérard VERNET, François MATHEVET à Yves MARTIN, Frédéric MILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220913-20220913_CC_D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 23/09/2022



à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Patrick ROMESTAING, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à Flora GAUTIER

Absents excusés : Sylvie BONNET, Christophe DESTRAS, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : François FORCHEZ

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu que le captage des Giraudières, situé sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert est exploité pour l'alimentation en eau potable par Loire Forez agglomération,

Vu que lors de la révision du SDAGE 2016-2021, le captage des Giraudières a été référencé comme un captage prioritaire pour le critère nitrate,

Considérant que Loire Forez agglomération s'est donc engagé, de ce fait, dans une démarche de diagnostic puis de concertation afin de proposer un programme d'actions visant à améliorer la qualité de la ressource en eau,

L'objectif du travail mené sur les captages prioritaires est de mettre en place des programmes d'actions ambitieux capables de répondre aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau brute, tant sur l'aspect qualitatif en visant la réduction des concentrations en pesticides et nitrates, que sur l'aspect sécurisation de la ressource en eau présente sur le département.

La collectivité mobilise un contrat territorial (2019-2025), outils de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour soutenir financièrement les actions de reconquête de la qualité de l'eau sur ce captage. Suite au bilan à mi-parcours soumis à l'Agence de l'eau Loire Bretagne ainsi qu'au comité de pilotage en charge du suivi de la démarche, il est proposé de renouveler les actions, au sein d'un nouveau contrat 2023-2025.

9 actions ont été retenues pour répondre aux objectifs opérationnels du contrat territorial et est proposé sur 3 ans avec une étude bilan à l'issue du contrat. Ces actions sont détaillées au sein des fiches actions du projet de contrat territorial. Les actions sont les suivantes :

1. Accompagner techniquement les agriculteurs pour introduire des nouvelles pratiques dans le système d'exploitation,
2. Développer la couverture des sols et améliorer l'efficacité agronomique des couverts pour limiter le lessivage des nitrates (Grandes cultures et Maraîchage),
3. Améliorer les connaissances et la diffusion d'information sur la fertilisation et le lessivage de l'azote, en particulier en systèmes légumes pour inciter à l'introduction de techniques innovantes,
4. Limiter le recours aux herbicides,
5. Accompagnement à la plantation et à la gestion durable des haies et de surfaces tampons sur les zones sensibles
6. Supprimer les risques de pollutions ponctuelles d'origine agricole et non-agricole,
7. Communiquer sur les actions et étudier les nouveaux débouchés pour valoriser les productions agricoles en Grandes Cultures et Maraîchage,
8. Animer le programme d'actions,
9. Suivre l'efficacité du plan d'actions et le piloter.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le contrat territorial des Giraudières pour la période 2023 – 2025 et autoriser le Président à signer tout document afférent au dossier.

Après avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le contrat territorial des Giraudières pour la période 2023 – 2025 et autorise le Président à signer tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 septembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance
François FORCHEZ

Le Président
Christophe BAZILE